

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

**N° 120/2018**

**OBJET : Engagement de travaux d'assainissement supplémentaires (hors programmation du Schéma Directeur d'Assainissement) sur CINTEGABELLE : extension du réseau EU chemin du stade**

**L'an deux mille dix-huit et le 03 mai à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** Mme Cathy HOAREAU donne procuration à Mme Monique DUPRAT, Mr Philippe FOURMENTIN donne procuration à Mme Nadine BARRE, Mme Monique COURBIERES donne procuration à Mr Jean-Louis REMY, Mme Jean-Claude ROUANE donne procuration à Mr Floréal MUNOZ, Mme Hélène JOACHIM donne procuration à Mr Serge DEJEAN, Mme Nathalie LAVAIL MAZZOLO donne procuration à Mr René MARCHAND, Mr Bernard TISSEIRE donne procuration à Mr Serge DEMANGE.

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur Pascal BAYONI, Madame Pierrette HENDRICK, Monsieur Sébastien VINCINI.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur René AZEMA a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que par courrier en date du 15/03/18 Monsieur le Maire de Cintégabelle a informé la CCBA qu'un projet de création d'un lotissement de 3 lots chemin du stade à Cintégabelle était actuellement en cours. A cet effet, il a sollicité la Communauté de Communes du Bassin Auterivain au titre de l'exercice de sa compétence assainissement pour la réalisation de travaux d'extension du collecteur d'eaux usées de ce chemin, initialement non prévu au programme du Schéma Directeur d'Assainissement Intercommunal, afin de desservir le futur lotissement situé dans le zonage d'assainissement collectif de la CCBA.

Monsieur le Président indique que la nature des travaux envisagés est la suivante :

- Extension de collecteur EU sur 80 ml en PVC CR8 phi 200, 2 regards de visite phi 1000, 15ml en PVC CR8 en phi160 avec 3 boîtiers de branchement individuels
- Raccordement sur collecteur existant

Pour cela, il est proposé de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux et d'inscrire au budget assainissement 2018 le coût correspondant, estimé à 19 000 € HT environ.

Monsieur le Président informe que les recettes prévisionnelles relatives à la réalisation de ces travaux seraient les suivantes :

- PFB = 3 600 € TTC
- PFAC estimées = 9 000 €

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**VALIDE** la réalisation des travaux d'extension de réseau d'assainissement chemin du stade à Cintegabelle et le lancement de la consultation de 3 entreprises pour une réalisation au cours de l'année 2018 pour un montant estimé à 19 000 €HT

**MANDATE** Monsieur le Président à toutes fins de réservation des crédits nécessaires au budget assainissement 2018

**AUTORISE** ce dernier à engager l'ensemble des démarches administratives nécessaires

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS